



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 10 novembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 21h10.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET.

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, M. Didier MOULIN, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/S. KURT ; D. MOULIN/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; B. ANDREZ/P. BENOIT ; H. PROST-TOURNIER/B. LAPOIRE.

### Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Par délibération du 27 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet, responsable des Services Techniques. L'agent nommé sur ce poste a sollicité sa mutation au 30 septembre dernier.

Il convient de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

- Grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe :
  - ancien effectif : 1
  - nouvel effectif : 0

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du tableau des emplois ci-dessus indiquée.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Affiché à la Mairie de Valdahon le :  
15/11/2022

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Sylvie LE HIR

